

5 bonnes raisons d'être en grève le 10 septembre pour l'abandon du plan Ayrault

Rappel :

Avant 1993 : retraite à 60 ans 37,5 ans de cotisation

1993 - Balladur 2003 - Raffarin : retraite à 60 ans 40 ans de cotisation

2010 - Fillon : retraite à 62 ans 41,5 ans de cotisation

2013 - Ayrault : retraite à 62 ans 43 ans de cotisation

Toutes les générations sont pénalisées par l'allongement de la durée de cotisation.

Le projet Ayrault c'est tout de suite !.... Personne n'est épargné. Le projet Ayrault doit être abandonné !

Le projet AYRAULT poursuit la loi FILLON qui prévoyait des augmentations de durée de cotisations jusqu'en 2017. L'allongement de la durée de cotisation annoncé à partir de 2020 se cumule aux mesures Fillon qui s'appliquent jusqu'en 2019.

Le projet Ayrault concerne les générations nées à partir de 1958.

Toutes les générations sont pénalisées par l'allongement de la durée de cotisation.

Loi Fillon		Projet de loi Ayrault	
1951	40 ans 9 mois	1958 - 1959 - 1960	41 ans 9 mois
1952	41 ans	1961 - 1962 - 1963	42 ans
1953 - 1954	41 ans 3 mois	1964 - 1965 - 1966	42 ans 3 mois
1955 - 1956 - 1957	41 ans 6 mois	1967 - 1968 - 1969	42 ans 6 mois
		1970 - 1971 - 1972	42 ans 9 mois
		1973	43 ans

Dans le public comme dans le privé, pour chaque trimestre de cotisation qui manque, c'est la double peine:

- une décote (malus) de 5% du salaire de référence par an
- une baisse proportionnelle aux trimestres manquants

Par exemple pour un salarié né en 1973 dont la pension serait de 1000 € à taux plein, une année de cotisation manquante représente une baisse de 72 €, deux années 144 €...

La décote est supprimée seulement si l'on prolonge jusqu'à 67 ans!

Partir à 62 ans avec une retraite amputée ou prolonger jusqu'à 67, 68, 70 ans pour avoir une pension complète : quel recul social !

Le plan Ayrault c'est une diminution des pensions !

Cas n°1 : Un collègue né en 1968 qui a débuté en 1992 à 24 ans et qui partirait en retraite en 2030 à 62 ans au 11^{ème} échelon avec 38 annuités.

- Il y a dix ans (avant la première contre-réforme de 2003) il pouvait espérer partir avec 75% (le maximum) de son dernier traitement soit une pension brute de 2285,05€.
- Aujourd'hui (avec 41.5 annuités et une décote sur 14 trimestres) il peut espérer partir avec 1726,17€ et demain, si la réforme Ayrault passe (pour lui 42.5 annuités et 18 trimestres de décote), **il va encore perdre 142,77€ par mois** et ne touchera plus que 51.97% de son dernier salaire soit 1583.40€.

Si la réforme Ayrault passe, en dix ans la pension de ce collègue aura été diminuée d'un tiers pour la même durée de cotisation (38 ans) !!!

Cas n°2 : Une collègue née en 1987, qui a débuté en 2011 à 24 ans (« âge minimum » avec la masterisation). Si elle part en 2039, à 62 ans au 11^{ème} échelon, avec 38 annuités pouvait avoir (avant Ayrault) une pension brute de 1726.17€ et avec la nouvelle réforme (43 annuités) **elle perd 211.67€ par mois** et ne peut plus espérer toucher que 49.71% de son dernier salaire soit 1514.51€ !!!

Pour elle la réforme Ayrault fait baisser sa pension de 12% !

A noter que pour les enseignants du premier degré un trimestre de plus à partir de 2020 c'est un an de plus au nom de la réglementation qui impose qu'une année scolaire commencée soit terminée.

Le projet Ayrault c'est la baisse de nos traitements !

La hausse programmée des retenues pour pension entraînerait une nouvelle baisse de nos traitements. Précisons que pour les fonctionnaires d'Etat, notre employeur (c'est à dire l'Etat) ne paie aucune cotisation patronale. L'ensemble des retenues pour pensions n'alimente donc aucune caisse de retraite mais constitue simplement des économies dans le cadre du plan d'austérité.

Hausse de la retenue pour pension civile prévue par la loi Fillon et modifiée par le gouvernement Ayrault par décret le 2 juillet 2012		Hausse supplémentaire prévue par Ayrault	Total
ANNÉE	TAUX		
Rappel 2010	7,85 %		
Du 1er janvier au 31 octobre 2012	8,39 %		
Du 1er novembre 2012 au 31 décembre 2012	8,49 %		
2013	8,76 %		
2014	9,08 %	+ 0,15 point	9,23 %
2015	9,40 %	+ 0,05 point	9,60 %
2016	9,72 %	+ 0,05 point	9,97%
2017	9,99 %	+ 0,05 point	10,29%
2018	10,26 %		10 ,56%
2019	10,53 %		10,83%
A compter de 2020	10,80 %		11,10%

Le projet Ayrault c'est la remise en cause de la majoration de 10% pour les parents de 3 enfants.

Aujourd'hui, dans la fonction publique le père et la mère de 3 enfants bénéficient chacun de 10% de pension supplémentaire. Le projet Ayrault prévoit que seul un des deux perçoive une bonification qui ne sera plus de 10% pour 3 enfants : introduite à partir de un enfant, le bénéfice de la « bonification » serait plafonné.

Le projet Ayrault ce n'est pas « la justice » !

Il faudrait 20 milliards d'ici 2020 pour « sauver les retraites » selon le Comité d'Orientation des Retraites (COR).

« en 20 ans, 17 milliards d'euros en moins pour la branche retraite du régime général » - « En 20 ans la part patronale à diminué de 2,24% dans le même temps la part salariale a augmenté de 13,23%. »

(Argumentaire CGT FO à lires sur le site de la confédération.)

20 milliards c'est exactement le montant du crédit d'impôt consenti aux entreprises sur les années 2014 et 2015 ! La crise financière et économique n'est pas celle des salariés, ce n'est pas à eux de la payer. Les salariés et les retraités ne peuvent servir de variable d'ajustement des politiques d'austérité.

AUCUNE MESURE D'AUSTERITE N'EST JUSTIFIABLE POUR REMETTRE EN CAUSE

- **Nos retraites,**
- **Nos salaires, bloqués depuis 4 ans**
- **Nos statuts, que le ministre Peillon veut modifier pour les liquider.**
- **Nos conditions de travail, à nouveau dégradées en cette rentrée...**

Dépôt d'intention de grève

Le dépôt de l'intention de grève conformément à l'article L133-4 du code de l'Education prévoit que « toute personne exerçant des fonctions d'enseignement (...) déclare à l'autorité administrative, au moins quarante-huit heures, comprenant au moins un jour ouvré, avant de participer à la grève, son intention d'y prendre part »

L'intention de grève doit donc être transmise au plus tard le samedi 8 septembre au soir (le lundi étant le jour ouvré)

**Retraites, conditions de travail, salaires
le gouvernement applique la politique d'austérité
Tous en grève le 10 septembre**